

MAIRIE de BREUIL-BOIS-ROBERT

78930

Le 3 novembre 2020

NOTE D'INFORMATION N° 2020/09

I. Commémoration du 11 novembre 2020

Nous regrettons de devoir annuler cette cérémonie patriotique, compte tenu des circonstances Covid-19 et des mesures sanitaires liées aux rassemblements.

Un dépôt de gerbe sera effectué uniquement par Monsieur le Maire et ses adjoints, dans le strict respect des consignes sanitaires.

Si vous le souhaitez, vous pouvez quand même participer à la collecte pour aider les anciens combattants, victimes de guerre et de terrorisme, et faire un don directement sur le site de l'ONAC (Office National des Anciens Combattants et victimes de guerre) : **onac-vg.fr** (FAIRE UN DON apparaît en rouge en haut au centre sur la page d'accueil).

II. Rentrée scolaire de la Toussaint

Suite à l'annonce gouvernementale, le protocole sanitaire renforcé dans les écoles impose maintenant le port du masque à tous les élèves dès le CP.

Afin d'aider les parents dans ce contexte de confinement, le SIVS a offert à chaque enfant la quantité de masques nécessaires à la première semaine d'école.

Il est rappelé que le port du masque est maintenant également obligatoire dès 11 ans aux abords de l'école et des arrêts de bus.

III. Noël 2020

La municipalité offre cette année un chèque cadeau aux enfants de 0 à 10 ans. Du fait de l'annulation de certaines manifestations, nous pouvons également offrir un chèque cadeau aux jeunes Breuillois de 11 à 18 ans, en remplacement des places de cinéma.

Afin de pouvoir en bénéficier, une réservation devra être effectuée **avant le 18 novembre 2020**, soit par mail, soit par le coupon réponse annexé au courrier que chacun d'entre eux recevra personnellement.

Un spectacle de Noël sur réservation est également prévu **le 19 décembre 2020** mais pourrait être annulé si les mesures de confinement se trouvaient prolongées.

IV. Repas des anciens

Cette année, en remplacement du traditionnel repas des seniors se tenant dans la salle polyvalente de la Mare Henriette, la municipalité propose, **l'après-midi du 18 décembre 2020**, la livraison à domicile d'un repas festif concocté par un traiteur local.

Afin de pouvoir en bénéficier, une réservation devra être effectuée **avant le 18 novembre 2020**, soit par mail, soit par le coupon réponse annexé au courrier que chacun d'entre eux recevra personnellement.

V. Paillis et terreau

A partir du 14 novembre, la société Lacroix mettra à disposition des Breuillois, du paillis et du terreau sur le terrain municipal situé rue du Bois-Robert (face au N° 31).

Chacun pourra venir se servir en quantité raisonnable, tout en respectant les consignes sanitaires liées au confinement (attestation de déplacement obligatoire).

VI. AFM Téléthon

A partir du 17 novembre, une urne sera mise à disposition en Mairie, afin d'effectuer des dons en faveur de la recherche pour guérir les maladies génétiques rares.

Ces dons bénéficient d'une réduction d'impôts de 66% du montant versé.

Afin d'aider pleinement l'AFM téléthon, la municipalité s'est engagée, avec l'aide de nos enseignantes, à organiser une course du muscle à laquelle participeront les élèves de l'école de Breuil-Bois-Robert. Une prochaine communication vous en donnera le déroulement.

VII. Fissures dues à la sécheresse

L'épisode de canicule de cet été a pu provoquer l'apparition de fissures dans vos habitations. Si vous êtes dans ce cas, vous pouvez déposer un dossier argumenté en mairie **avant le 20 décembre 2020**. Nous ferons ensuite une demande de déclaration en catastrophe naturelle auprès des services de l'État qui répondront favorablement ou non à cette demande.

VIII. Horaires d'ouverture de la Mairie

Afin de vous renseigner au mieux et de vous aider dans vos démarches administratives, les horaires d'ouverture du secrétariat et les permanences des élus resteront identiques pendant cette période de confinement.

IX. Calendrier des sapeurs-pompiers

Les pompiers de la caserne de Magnanville effectueront, comme chaque année, leur distribution de calendriers au sein de notre village. Merci de leur accorder le meilleur accueil.

CALENDRIER DES SAPEURS-POMPIERS
UNE TOURNÉE EN TOUTE SÉCURITÉ
24h/24h nous assurons votre sécurité

SAPEURS-POMPIERS
Yvelines

 <p>PENSEZ À VÉRIFIER QUE LES SAPEURS-POMPIERS PRÉSENTENT LEUR CARTE PROFESSIONNELLE</p>	 <p>NE LAISSEZ JAMAIS RENTRER LES SAPEURS-POMPIERS CHEZ VOUS, ILS NE VOUS LE DEMANDERONT PAS ILS RESPECTENT LES RÈGLES SANITAIRES DISTANCIATION-MASQUE-LAVAGE DES MAINS</p>
<p>LES SAPEURS-POMPIERS DOIVENT PORTER LEUR TENUE D'UNIFORME COMPLETE ET PORTER L'ÉCUSSON DÉPARTEMENTAL</p> 	<p>LES SAPEURS-POMPIERS QUI VOUS PROPOSENT LE CALENDRIER NE FIXENT PAS DE PRIX, LE DON N'EST PAS OBLIGATOIRE ET RESTE LIBRE UN REÇU DOIT VOUS ÊTRE PROPOSÉ EN ÉCHANGE DE VOTRE DON</p> 
 <p>VÉRIFIEZ LA PRÉSENCE SUR LE CALENDRIER, DU LOGO DES SAPEURS-POMPIERS DES YVELINES ET DE LA MENTION « SAPEURS-POMPIERS DE » SUIVI DU NOM DE LA CASERNE INTERVENANT SUR VOTRE COMMUNE</p>	 <p>ATTENTION AUX FAUX-VENDEURS SIGNALÉZ TOUTE PERSONNE SUSPECTE OU INSISTANTE EN APPELANT LE 17 (POLICE) OU LE 18 (SAPEURS-POMPIERS)</p>

© SDS 18 - verba incantation